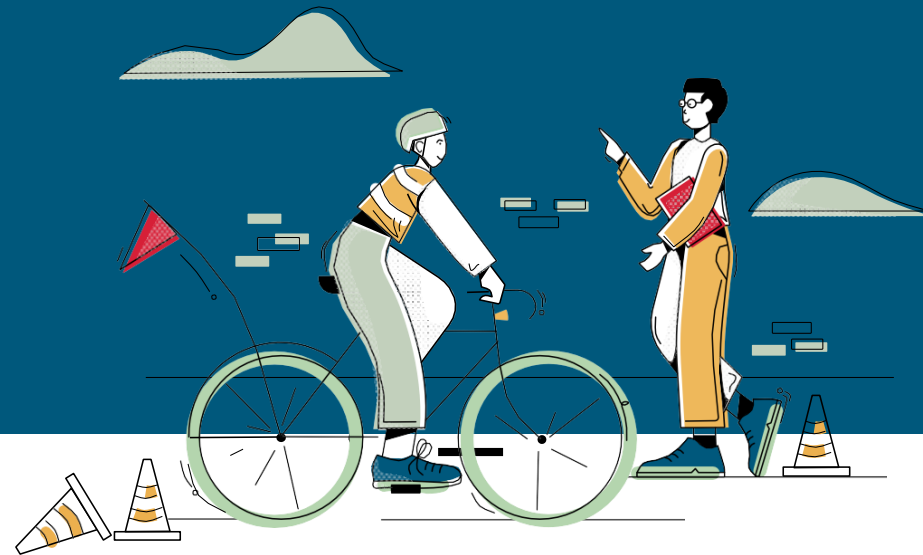




Soutenu par



# Objectif Employeurs Pro-Vélo

13/04/2022 – Florence Labarre





Le programme c'est...

## Le programme c'est...

Un outil temporaire (déc. 2023)



...un outil

**pour accompagner les employeurs  
techniquement et financièrement vers  
la labellisation « Employeur Pro-Vélo »**



Objectif à atteindre.  
Attribuer pour 3 ans.  
Labellisation possible après 2023

## Un label pour...



- **Valoriser votre engagement** en faveur du Vélo
- **Renforcer la marque employeur** auprès des futurs salariés
- **Progresser** dans votre démarche pro-vélo
- Accéder à la **communauté employeurs Pro-Vélo**
- **Développer la pratique vélo** de vos salariés/ agents

**Consulter  
cahier des charges**



# Employeur Pro Vélo

## 5 champs d'actions

Pilotage et stratégie

Communication et motivation

Services

Sécurité

Equipement

**46**  
critères

**8**  
obligatoires



## Objectifs



- Accompagner les employeurs **privés, publics et associatifs** à développer une culture vélo
- Labelliser Employeur Pro-Vélo **4 500 sites d'établissement**
- Co-financer **25 000 nouvelles** places de stationnement vélo



Le parcours bénéficiaire

## Un site pour **s'informer**



<https://employeurprovelo.fr/>

## Une plateforme pour **s'engager**



<https://app-employeurprovelo.fr/>

Mode d'emploi du programme



## Etape par étape !



Les fonctionnalités se débloquent dès que la précédente est validée

Inscription au programme

1

2

3

4

5

6



Autodiagnostic en ligne

Réunion de cadrage

Signature charte d'engagement

Sélection des services & équipements dans le catalogue

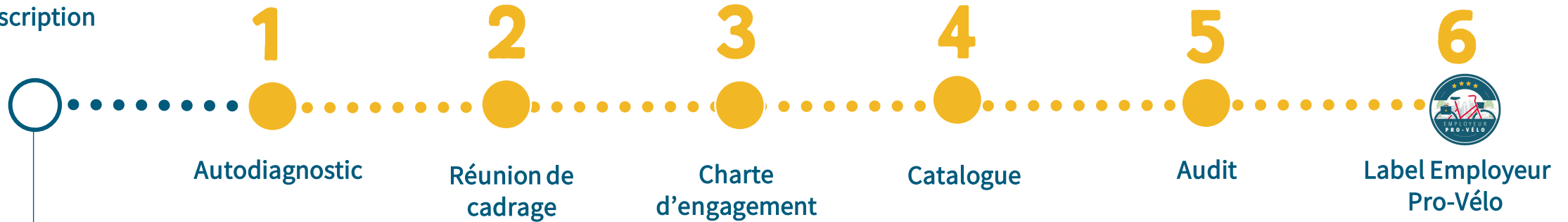
Audit de labellisation

Label Employeur Pro-Vélo



# Le parcours d'accompagnement

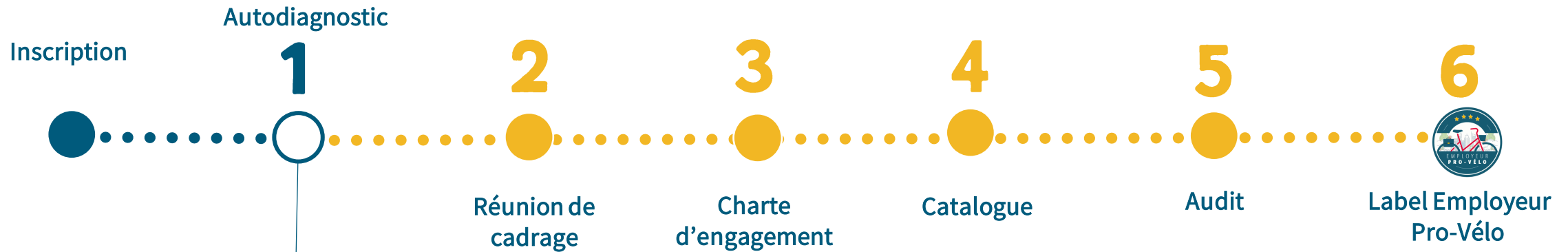
Inscription



Cette inscription se fait sur <https://app-employeurprovelo.fr/> en quelques minutes seulement. L'inscription se fait par *site* et non par *organisation*. Il est donc important de renseigner le numéro de SIRET du *site* concerné. Si votre site n'est pas le siège de l'entreprise, demandez ce numéro à votre service administratif.



# Le parcours d'accompagnement



Cet autodiagnostic est basé sur cahier des charges du label Employeur Pro-Vélo et permet d'évaluer la maturité pro-vélo du site d'un employeur. A l'issue de l'autodiagnostic, l'employeur aura identifié les points forts et les points faibles de sa structure par rapport au cahier des charges.

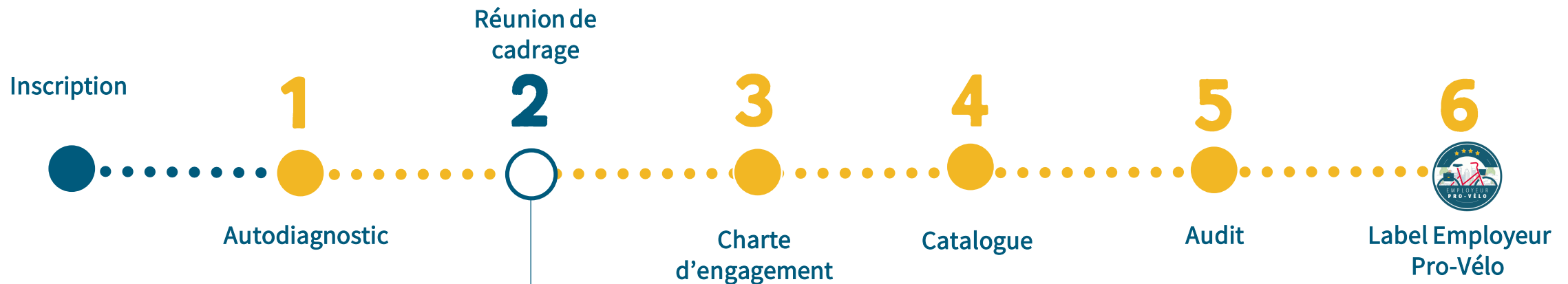
L'autodiagnostic dure environ 30 min et comporte 37 questions (au maximum). Il est possible de le réaliser plusieurs fois. Ainsi, l'employeur peut voir évoluer sa progression en cours de programme et juger s'il est prêt pour passer l'audit de labellisation.

### Astuce:

En attendant l'autodiagnostic complet, avez-vous fait le test rapide sur le site [employeuprovelo.fr](http://employeuprovelo.fr) ?



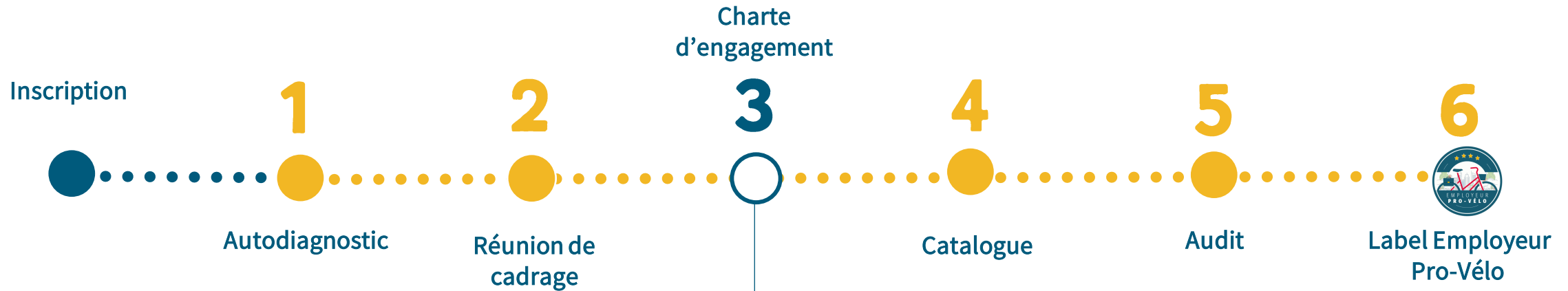
# Le parcours d'accompagnement



Cette réunion animée par un de nos conseillers est entièrement prise en charge par le programme OEPV. Elle permet de présenter le programme, d'identifier les actions à mettre en œuvre sur la base de l'autodiagnostic, et d'aiguiller les futurs choix de prestations dans notre catalogue. Elle dure environ 1h30 et est réalisée par téléphone ou visioconférence.



# Le parcours d'accompagnement



Il est demandé à l'employeur de signer la charte d'engagement du bénéficiaire, qui a pour objectif de formaliser les engagements de l'employeur, notamment la mobilisation d'une personne référente et l'utilisation de la plateforme pour toute demande de prestation de service ou d'équipement. En signant la charte, l'employeur déclare s'inscrire dans une démarche de labellisation.



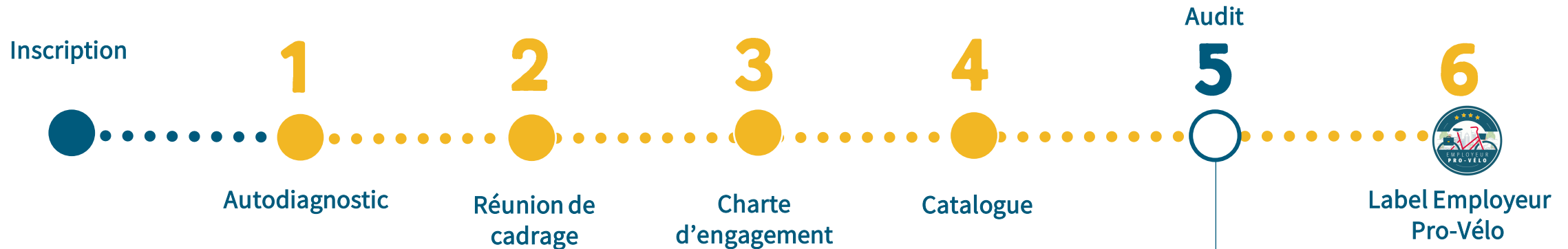
# Le parcours d'accompagnement



La plateforme propose quatre catégories de prestations : Equipement, Formation à la pratique du vélo du quotidien, Maintenance et réparation, Accompagnement et Conseil. Ces prestations sont effectuées par des prestataires sélectionnés par le programme OEPV pour garantir une qualité de service optimale. L'employeur bénéficie de primes allant de 40 à 60% sur l'ensemble de ces prestations.



# Le parcours d'accompagnement



Une fois l'employeur confiant que les actions menées à l'étape précédente sont suffisantes pour pouvoir prétendre à la labellisation, il peut programmer son audit auprès d'un de nos cabinets partenaires. Cet audit est entièrement pris en charge par le programme OEPV. Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

**A partir d'avril 2022**

# Le parcours d'accompagnement

Inscription



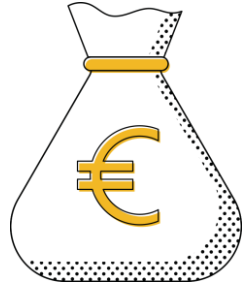
A l'issue de l'audit et selon l'avancement de son plan d'actions pro-vélo, l'employeur obtient le cas échéant, le label bronze, argent, ou or.





Zoom sur les primes

## Montant des primes



### Votre site emploie moins de 50 salariés

Montant de la prime hors ZNI 4 000 €

Montant de la prime en ZNI 5 000 €

### Votre site emploie entre 50 et 250 salariés

Montant de la prime hors ZNI 6 000 €

Montant de la prime en ZNI 7 500 €

### Votre site emploie plus de 250 salariés

Montant de la prime hors ZNI 8 000 €

Montant de la prime en ZNI 10 000 €

ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM...)

# Consulter la consommation de sa prime

The screenshot shows the OEPV website interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: Accueil, Mon compte, Suivi de mes activités, Ma prime, and Déconnexion. A magnifying glass icon is positioned over the 'Ma prime' link. Below the navigation menu, the main content area features a progress chart titled 'MON PARCOURS VERS LA LABELLISATION'. The chart consists of six numbered steps connected by a dotted line. Step 4 is highlighted with a blue circle and a callout box. The callout box contains the following text: 'Accéder aux prestations d'accompagnement. Vous pouvez souscrire aux prestations de notre catalogue ! Vos places de stationnement vélo, vos séances de sensibilisation à un usage du cycle en toute confiance et sécurisant ou encore la mise en place de maintenance technique pour les vélos de vos employés ne sont plus qu'à quelques clics.'

**OEPV** Objectif Employeur Pro-Vélo

Accueil Mon compte Suivi de mes activités **Ma prime** Déconnexion

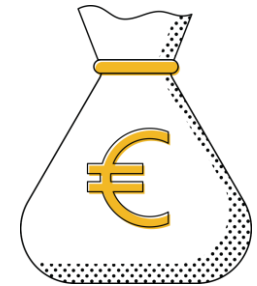
## MON PARCOURS VERS LA LABELLISATION

**PRESTATIONS**

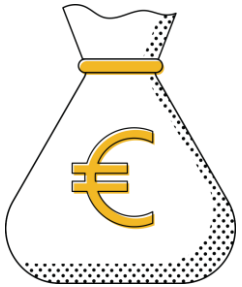
- 1 Mesurer la politique cyclable de mon établissement
- 2 Planifier la réunion de présentation de mon parcours d'accompagnement
- 3 S'engager vers la labellisation
- 4 Accéder aux prestations d'accompagnement**  
Vous pouvez souscrire aux prestations de notre catalogue ! Vos places de stationnement vélo, vos séances de sensibilisation à un usage du cycle en toute confiance et sécurisant ou encore la mise en place de maintenance technique pour les vélos de vos employés ne sont plus qu'à quelques clics.
- 5 Suivre mes demandes de prestations  
Solliciter un audit pour être labellisé EPV
- 6 Accéder au Label « Employeur Pro-Vélo »

2021 © O'Code contact@employeurprovelo.fr Politique de confidentialité C.G.U. Mentions légales

Le montant disponible est **consultable** à tout moment depuis votre page d'accueil.



## Versement des primes : fonctionnement



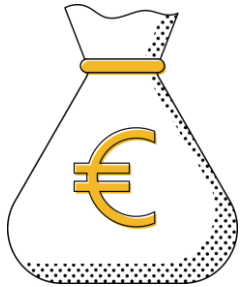
- Les réunions de cadrage et audit sont **100%** pris en charge par le programme. OEPV paie les intervenants directement.
- Pour les prestations du catalogue, l'employeur paie directement les intervenants du programme. Le programme OEPV versera ensuite une prime qui correspond au pourcentage du montant HT (**40% ou 60%**) selon le type de la prestation.
- Attention :
  - un montant maximal de prime est fixé pour le stationnement (voir catalogue).
  - les primes pourront être versée seulement pour les prestations commandées depuis la plateforme et à partir du 30 septembre 2021.

## Versement des primes : fonctionnement



## Versement des primes : fonctionnement

- Le cumul des primes pour les prestations réalisées est versé à l'employeur après la demande d'audit. A noter que cette étape ne sera active qu'à partir d'avril 2022.

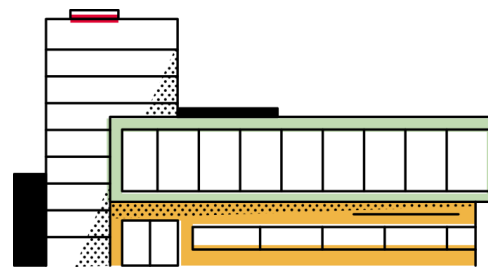


- L'employeur n'a pas épuisé toute sa prime au moment de l'audit? Pas d'inquiétudes, il sera possible de continuer à l'utiliser jusqu'à son épuisement. Les versements se feront alors périodiquement.

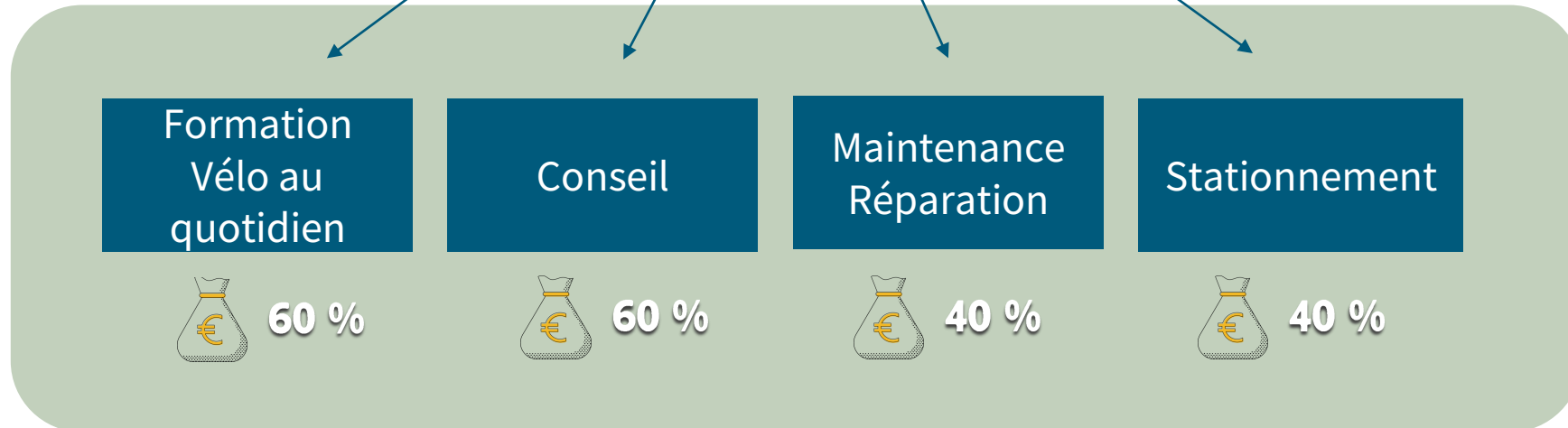
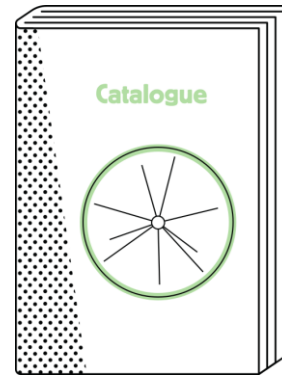
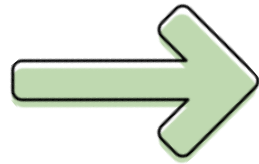


Le catalogue

# Une prime à utiliser sur des services vélo

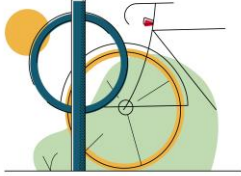





4 000 à 10 000€









# Les prestations de stationnement




	Attaches	Abris	Consignes	Services supplémentaires
				
Montant	Selon devis	Selon devis	Selon devis	Selon devis
Prime	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 100€ HT/ attache	40% du montant HT avec une prime plafonnée à 2 500€ HT/ abri	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 2 000€ HT/ consigne	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 300€ HT/Service*

\* A noter: l'accès aux équipements complémentaires ne devient accessible que lorsque qu'une commande d'au moins un des 3 types de d'équipement ci-dessus (attaches, abri ou consigne) est effectuée.





# Formations à la pratique du vélo au quotidien

	<b>Remise en selle</b> 	<b>Conduite aux abords du lieu de travail</b> 	<b>Prise en main vélo à assistance électrique</b> 	<b>Bonnes pratiques et Code de la route</b> 
Public	Personnes sachant rouler à vélo et n'osant pas le faire pour des trajets quotidiens	Personnes sachant rouler, souhaitant se perfectionner ou gagner en confiance	Personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo	Tous publics : personnes pratiquant ou non le vélo
Lieu	A définir avec le prestataire	Site de l'employeur	Espace extérieur sécurisé (parking de l'établissement ou site à proximité)	Site de l'employeur
Nombre de participants	1 à 3 personnes	3 à 6 personnes	3 à 8 personnes	4 à 20 personnes
Durée	2 h	3 h	1 h	2 h
Montant	120€ par personne	700€ par session	150€ par session	300€ par session
Prime	60 % (soit 72 €/personne)	60 % (soit 420 €/session)	60 % (soit 90 €/session)	60 % (soit 180 €/session)

# Maintenance et réparation de vélos

	<b>Contrôle technique des vélos personnels des salariés</b> 	<b>Entretien et réparation des vélos personnels des salariés</b> 	<b>Atelier mécanique participatif</b> 
Lieu	Site de l'employeur	Site de l'employeur	Site de l'employeur
Nombre de participants	4 à 14 vélos du personnel	4 à 12 vélos du personnel	4 à 12 personnes
Durée	Une demi-journée à une journée	Une demi-journée à une journée	3 h
Montant	30€ par vélo	50€ par vélo	400€ par session
Prime	40 % (soit 12€/vélo)	40 % (soit 20€/vélo)	40 % (soit 160€/session)

## Accompagnement & conseil

	<b>Diagnostic mobilité axé sur le vélo</b> 	<b>Formation et outillage de la personne référente mobilité/vélo</b> 	<b>Élaboration/enrichissement d'un plan d'actions pro-vélo</b> 	<b>Préparation à la labellisation</b> 
Lieu	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum
Durée	2 jours	1,5 jours	4 jours	1,5 jours
Montant	1600€	1200€	3200€	1200€
Prime	60 % (soit 960€)	60 % (soit 720€)	60 % (soit 1920€)	60 % (soit 720€)



Questions - réponses



[contact@employeurprovelo.fr](mailto:contact@employeurprovelo.fr)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [Linkedin](#)

